

Oustréham, le 25 septembre 2008

Assemblée Générale Constitutive AP FIRST 18

PROCES VERBAL

Les personnes présentes :

Laurent Tartar	Damien Leray	Jérémy Willems	Lionel Janvier
Erwan Rognant	Christophe Abrit	Florent Renaudin	Yannick Bonniord

Ont délibérées :

1. Validation du nom de l'association :
"Association de propriétaires et copropriétaires de First 18", dite "**AP First 18**"
2. Approbation à l'unanimité des projets de statuts
3. Validation des montants de cotisations pour la fin d'année 2008 et l'année civile 2009, selon le barème suivant :

Pour ceux qui envisagent de participer à un rendez vous de l'année et/ou qui souhaitent participer aux orientations de l'association.

- Membre Actif : 20€
- Couple Actif : 30€, soit une ristourne de 10€. Les deux personnes du couple ont un droit de vote distinct

Pour ceux qui souhaitent simplement encourager l'association, mais ne pouvant pas participer à aucun rendez-vous de l'année.

- Membre Sympathisant : 10€ (pas de droit de vote)
- Couple sympathisant : 20€ (pas de droits de vote)
- Passage de Membre/Couple Sympathisant à Actif : 10 € , quelque soit la période à couvrir

Autre :

- Donateur : montant libre dans la limite de la législation, ou en nature : bateau ou remorque (de préférence rénovés !)
- Bienfaiteur : exempté (à ce jour, aucun membre bienfaiteur)
- D'Honneur : exempté

T.L

F.R.

Nota pour les copropriétaires :

- chaque copropriétaire peut s'inscrire indifféremment en tant que Membre Actif ou Sympathisant.

Nominations selon les dispositions statutaires :

- Président : Florent Renaudin,
- Secrétaire : Jérémy Willems
- Secrétaire : Laurent Tartar
- Trésorier : Erwan Rognant
- Chargé de mission prochain rassemblement : Damien Leray
- Chargé de mission prochain rassemblement : Christophe Abrit
- Responsable sportif : Lionel Janvier

Les statuts seront déposés en préfecture du Calvados, le siège social étant fixé statutairement au domicile du président en exercice (résident à OUISTREHAM)

Les frais administratifs seront avancés par le président et remboursés sur justificatifs dès perception des premières cotisations.

Florent RENAUDIN
Président



Laurent TARTAR
Membre Fondateur

